

## Compte-rendu CNC du 1<sup>er</sup> juillet 2017

---

**Présents** : GATIGNOL Jean, MARTINEZ Olivier , ROUSSEL Cécile, DUBOST Laurent, TIRARD Thierry, RANNOU Philippe, CLAISSE Eric, BLANC Pascal, BARDET Stéphane, BEZGHICHE Sabrina, VINCENT Julie

**Absents excusés** : Loïc FAUQUEUX, RUAUX Dominique

**Absent non excusé** : DELORME Bruno

### 1. Accueil des participants, point sur les membres actifs du CNC

Suite au décès brusque de Marc CHAIGNET, le CNC s'associe à sa famille dans cette douloureuse épreuve.

Sabrina BEZGHICHE et Stéphane BARDET sont nommés officiellement commissaires. Malgré une expérience positive au poste de commissaire lors de la D2M / D3F à Clermont Ferrand, Julie VINCENT ne souhaite pas intégrer le CNC.

Bruno DELORME passe inactif comme AN2, de ce fait il ne peut plus faire parti du CNC.

Il est demandé aux présidents de région de communiquer auprès de leurs clubs sur la nécessité de trouver de nouvelles bonnes volontés pour œuvrer au poste de commissaire (avec nécessité préalable d'être AN2).

### 2. Approbation compte-rendu CNC juillet 2016

Compte-rendu approuvé à la majorité, document en ligne.

### 3. Nomination des commissaires sur les compétitions 2017-2018

<i>Intitulé</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Commissaire</i>
Manche 1 D1M et D1F	11 et 12 novembre 2017	Abbeville	Thierry
D1M Manche 2 et D2F	10 et 11 mars 2018	Montluçon (à confirmer) ?	Cécile/Sabrina
Manche 3 D1M et D1F	18 au 20 mai 2018	Montluçon (à confirmer)	Philippe
D2M et D3F	31 mars et 1 <sup>er</sup> Avril 2018	La Rochelle ?	Laurent
D3M	9 et 10 juin 2018	Berre	Stéphane
D4M	16 et 17 juin 2018	BPL / AURA	Jean
Juniors/Minimes	17 et 18 mars 2018	AURA ?	Pascal
Benjamins/Cadets	2 et 3 juin 2018	Pontoise ?	Eric
Masters	3 et 4 février 2018	Montluçon (à confirmer)	
Coupe des régions	3 et 4 février 2018	Montluçon (à confirmer)	

#### 4. Règlements (mise à jour)

##### A soumettre à la CNHS

- Il est proposé à la CNHS une expérimentation pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019 de ne pas appliquer l'article Fr 3.7 pour les catégories benjamins, minimes, cadets et juniors.

*Fr.3.7 - Lors de l'annonce des résultats de toute compétition nationale (sous réserve d'un décalage maximum de 30 min par rapport à l'heure officiellement prévue), les équipes devront être représentées par au moins un des joueurs la composant sous peine de déclassement de 2 places*

- Il est proposé à la CNHS la suppression de l'article Fr 3.11

*Fr.3.11 - Équipes d'un même club : - Un joueur est dit appartenant à une équipe s'il a effectué une manche d'un championnat avec cette équipe. ☒ Seule dérogation : un joueur ou une joueuse n'ayant jamais été inscrit à une manche de D1 pourra être testé à la manche d'automne. ☒ Un joueur n'ayant jamais été inscrit à une manche de D1 pourra être testé à la manche d'hiver.*

Il est demandé également la modification de l'article Fr3.1.2 (déjà voté lors de la CNHS de septembre 2016)

*Fr.3.1.2 - Si un joueur n'a jamais joué dans les équipes supérieures (en régional et national) il pourra être testé sur un des championnats suivants : M1-M2-M3 de D1 ainsi que D2-D3-D4 ; sans comptabiliser le nombre de matchs en national et jusqu'à  $\leq 7$  matchs en régional. A l'issue du test le joueur terminera la saison exclusivement dans l'équipe supérieure ou initiale*

En :

*Fr.3.1.2 - Si un joueur **ou une joueuse** n'a jamais joué dans les équipes supérieures (en régional et national) il pourra être testé sur un des championnats suivants : M1-M2-M3 de **D1M ou D1F** ainsi que D2-D3-D4 et **D2F-D3F** ; sans comptabiliser le nombre de matchs en national et jusqu'à  $\leq 7$  matchs en régional. A l'issue du test le joueur terminera la saison exclusivement dans l'équipe supérieure ou initiale*

- Conformément au vote de la CNHS de septembre 2016, il est demandé la modification dans les règles des articles R1.2 et R1.3 et la suppression de l'article R1.4 de l'annexe H (coupe des Régions).

**Attention : Plusieurs changements de réglementation votés lors de la CNHS de septembre 2016 n'ont pas été reportés dans la dernière version des règles de jeu.**

Laurent et Sabrina se chargent de récupérer auprès de Rémy les comptes-rendus de CNHS depuis 2014 et de vérifier si toutes les demandes de changement de la réglementation votées ont bien été retranscrites dans les règles de jeu

*L'article R1.2 est ainsi modifié : Une équipe régionale est composée de: joueurs issus de trois clubs minimum, sauf pour les régions qui comptent moins de trois clubs au championnat régional de l'année.*

*L'article R1.3 est ainsi modifié : Pour les régions comptant moins de trois clubs en championnat régional de l'année, on autorisera une sélection issue du regroupement de 2 régions, à la seule condition que dans chaque région concernée il y ait moins de trois clubs.*

*L'article R1.4 est supprimé*

- Il est demandé la modification de l'article F1.2 de l'annexe D1

*F1.2 - Il se déroule en **trois manches** sous la forme suivante : Le classement général féminin de la saison précédente comprend les 8 équipes de la manche d'été puis les équipes de division 2 privées des 2 premières équipes de celle-ci et enfin les équipes de division promotion.*

*Les équipes appartiennent à cette division "nominativement". Elles doivent au préalable s'inscrire auprès de leur CRHS.*

*- Manche d'automne : Elle réunit les 8 premières équipes du classement général féminin de la saison précédente. Ces 8 équipes sont réparties dans 2 poules de 4 équipes de la manière suivante : Poule A : 1-3-5-7 Poule B : 2-4-6-8 Elles se rencontrent en ronde. A l'issue de la ronde, des matchs sont organisés afin de classer les équipes de 1 à 8. Les deux dernières équipes ouvrent un quota régional pour leur région pour la division 2 de la même saison. - Manche d'été : Elle se déroule sur un week-end de 3 jours Elle réunit les 6 premières équipes de la manche d'automne et les 2 premières équipes de la division 2. Elle est organisée en un round robin suivi d'un play off Elle détermine le classement final du championnat de France féminin.*

En :

**F1.2 - Il se déroule en deux manches.**

*La manche 1 (M1F) se déroule sur un WE de 2 jours, réunit les huit premières équipes du classement national de la saison précédente, ou les suivantes hors équipes 2, si forfait annoncé.*

*Ces équipes sont réparties en deux poules de 4, selon leurs classement de la saison précédente : Poule A 1, 3, 5, 7 et poule B 2, 4, 6, 8.*

*Elles se rencontrent en ronde au sein de chaque poule et sont classées (FR.3.13) avant de disputer un dernier tour (voir structure huit équipes) qui déterminera le classement final.*

*Les équipes classées 1 à 6 sont alors qualifiées pour la manche 2 (M2F) et se voient attribuées respectivement de 8 à 3 points, utilisables pour la M2F à venir.*

*Les équipes classées 7 et 8 attribuent chacune un quota à leur région pour la D2F à venir.*

*La manche 2 (M2F) se déroule sur un WE de 3 jours, réunit les six équipes qualifiées à l'issue de la M1F et les deux premières équipes qualifiables du classement de la D2F s'étant tenue depuis la M1F.*

*Ces 2 équipes s'étant vues attribuer 2 points pour la mieux classée en D2F et un point pour la seconde.*

*La manche 2 est organisée selon une ronde totale suivie d'un tour final de classement.*

*A l'issue de la ronde, pour l'organisation du tour final, les équipes se voient attribuer de 1 à 8 points, selon leur classement, 8 à la première, 1 à la dernière. Ces points s'ajoutent à ceux glanés lors de la M1F ou de la D2F précédentes. Ces totaux occasionnent un nouveau classement, l'équipe ayant le plus de points étant la première. En cas d'égalité aux points, le nombre de points sur la première phase (M1F ou D2F) les départagera.*

*Le tour de classement final se passe alors selon la structure à huit équipes et fournira le nom de l'équipe championne de France et des suivantes.*

- Il est demandé la modification de l'article F1.3 de l'annexe D1

*F1.3 - Les points attribués au classement de la manche d'automne (8 points pour la 1re ...8-X points pour la Xe), et ceux de la manche d'hiver (8-X-1 points pour la 1re ..... 1 point pour la dernière sélectionnée) seront additionnés à ceux obtenus lors du classement de la ronde d'été, pour définir le tournoi à élimination direct final. En cas d'égalité de points, le classement de la manche d'automne ou été de la saison départagera les équipes en cause pour le classement des rondes.*

En :

*F1.3 – Une équipe forfait en M1F ne pourra participer en D2F ni en M2F la même saison.*

- Il est demandé la modification de l'article F1.4 de l'annexe D1

*F1.4 - Un forfait sur la manche d'automne entraîne une interdiction de participer à la manche d'été. Un forfait sur la manche d'été entraîne une interdiction de participer à la manche d'automne la saison suivante.*

En :

*F1.4 – Une équipe forfait en M2F sera classée après la dernière équipe du classement national annuel et ne pourra participer à aucune manche de D1F la saison suivante (classement en D2F maximum).*

- Il est demandé la suppression des articles F1.5 et F1.6 de l'annexe D1

*F1.5 - En cas de forfait sur une manche entière il y aura relégation la saison suivante (dans le classement national annuel l'équipe est classée immédiatement après la dernière équipe du classement féminin). Le forfait sur la manche d'été entraîne une interdiction de participer à la manche d'été la saison suivante.*

*F1.6 - Une équipe forfait en manche d'automne ne pourra pas participer ni à la manche d'été ni à la deuxième division.*

- Il est proposé la modification de l'article J1.3 de l'annexe E1 :

*J1.3 - Chaque région dispose d'un quota de 2 équipes par catégorie (avec une équipe par club) ; le championnat est limité à 12 équipes. S'il y a plus de 12 équipes inscrites SANS désistement de régions, le commissaire national des compétitions adaptera une grille pour accepter plus de 12 équipes.*

En :

*J1.3 – Le nombre d'équipes est limité à 12, les équipes 2 n'étant acceptées que dans la limite des places vacantes. Dans le cas de plus de 12 équipes préinscrites, priorité sera donnée à la diversité des régions à représenter. Les régions présentant le plus d'équipes préinscrites pourront se voir refuser l'inscription des équipes les moins bien classées à l'issue du championnat régional de la catégorie concernée l'année en cours.*

*Toute autre gestion sera faite sur le critère de diversité des régions.*

- Il est proposé la suppression de l'article J1.4

*J1.4 - Attribution des Quotas libres : a) 1 quota supplémentaire pour la Région organisatrice b) Classement année précédente attribué par quota régional*

- Il est proposé la modification de l'article J1.8

*J1.8 – Nombre d'équipes par championnat : Minimes/Cadets/Juniors : Si 12 équipes 1 application de la grille 42 Si + de 12 équipes 1 application de la grille 59 avec donc 16 équipes avec complément d'équipes 2 Si – de 12 équipes 1 application de la grille 42 avec donc 12 équipes avec complément d'équipes 2 Affectation des équipes 2 quand c'est nécessaire : les places vacantes sont proposées à raison d'un quota par région en fonction du classement par club de la saison précédente. Décision du nombre d'équipes : 3 mois avant le championnat Une équipe de type région ou bi-club sera*

considérée comme « Equipe 1 » uniquement si elle est composée de joueurs issus d'un club non inscrit à ce championnat

En :

*J1.8 – Si la configuration du bassin le permet, le nombre d'équipes pourra être porté à 16 avec utilisation de la grille 59. Dans ce cas, l'article J1.3 sera adapté à 16 équipes.*

- Il est proposé la modification de l'article J1.9

*J1.9 - Le tirage au sort Il est effectué dans les 15 jours suivant la clôture des inscriptions de la compétition concernée. Il est effectué sous la responsabilité du commissaire national des compétitions aux compétitions CNHS, par deux officiels, minimums.*

*Pour les compétitions en poules (X poules de N équipes), Il respecte le principe des lignes de séries, c'est-à-dire que seront tirés les X premiers de poules puis X deuxièmes de poules puis X troisièmes de poules.... Les places de têtes de poule sont attribuées par tirage au sort au CRHS dans l'ordre du classement de la saison précédente : 1e, 2e, 3e, 4e pour A1, B2, C3, D4. Les places de 2e de poule sont attribuées par tirage au sort aux CRHS dans l'ordre du classement de la saison précédente : 5 à 8e.*

En :

#### **J1.9 - Le tirage au sort**

*Il est effectué dans les 15 jours suivant la clôture des inscriptions de la compétition concernée.*

*Il est effectué sous la responsabilité du commissaire national des compétitions aux compétitions CNHS, par deux **officiels** minimums.*

*Pour les compétitions en poules (X poules de N équipes), il n'y a pas de tête de série mais si deux équipes de la même région venait à se trouver dans la même poule et que cela puisse être évité, cela le sera, en effectuant un deuxième tirage pour l'équipe concernée."*

- Il est proposé la modification de l'article Fr J2

#### **Fr.J2 CHAMPIONNAT NATIONAL DES JEUNES**

*Les articles J1-2, J1-3, J1-4, J1-5, J1-6, J1-7 s'appliquent. Les articles J1-8 et J1-9 s'appliquent sauf pour les benjamins. L'article fr.1.9.4 ne s'applique pas.*

En :

#### **Fr.J2 CHAMPIONNAT NATIONAL DES JEUNES**

*Les articles J1-2, J1-3, J1-4, J1-5, J1-6, J1-7 s'appliquent. L'article J1-8 s'applique sauf pour les benjamins.*

- Il est demandé la suppression des articles Fr J2.2, Fr J2.4, Fr J2.6 et la renumérotation des articles Fr J2

*J2.2 - Les équipes peuvent être mitigées dans la limite de 2 clubs de régions différentes s'il reste des quotas disponibles après application de J1-4, une telle formation doit recevoir l'accord préalable du commissaire national des compétitions.*

*J2.4 - Un championnat se déroulant en poule, type manche 1, sera privilégié dans tous les cas à un round robin suivi d'un Play off.*

*J2.6 – Mort subite : la règle des seniors sera également appliquée aux jeunes.*

- Il est demandé la modification de l'article Fr J1

*Fr.J1 CHAMPIONNAT NATIONAL JUNIOR*

*L'article fr.1.9.4 ne s'applique pas.*

En :

*Fr.J1 CHAMPIONNAT NATIONAL JUNIOR*

- Il est proposé la modification de l'article Fr3.3

*F3.3 – Elle regroupe les équipes n'ayant pas participé ni à la 1ère division ni à la 2ème division féminine. Elle pourra inclure une équipe féminine « Sélection France – 19 ans » et/ou une équipe féminine « sélection France -23ans »*

En :

*F3.3 – Elle regroupe les équipes n'ayant pas participé ni à la 1ère division ni à la 2ème division féminine.*

- Il est demandé la création d'un article F3.6 dans l'annexe D3

*F3.6 - Dans le cas de places vacantes dans la grille, l'article Fr1.9.5 ne s'applique pas.*

- Il est proposé la modification de l'article F3.5

*F3.5 - Les 2 premières équipes augmentent le quota de leur région d'une équipe chacune en division 2 la saison suivante.*

En :

*F3.5 - Les 2 premières équipes augmentent le quota de leur région d'une équipe chacune en division 2 la saison suivante.*

*Toute équipe inter-régions ne pourra pas bénéficier d'un quota pour la division supérieure. Le quota sera attribué à l'équipe suivante répondant aux critères de la division supérieure.*

- Il est proposé la suppression de l'annexe F, championnat national des clubs d'entreprise
- Il est proposé la modification de l'article M3.1

*M3.1 - Chaque région dispose d'un quota de 1 équipe (plus une pour la région organisatrice, plus un pour la région IDF).*

En :

*M3.1 - Chaque région dispose d'un quota de 1 équipe (plus un pour la région organisatrice, plus un pour la région disposant, la saison précédente, du plus grand nombre d'équipes inscrites en championnat régional masculin en ajoutant les équipes de D1M ne participant pas au championnat régional).*

## **5. Archivage des documents votés en CNHS et collègues**

Il est demandé une plus grande clarification sur les modifications de réglementation en CNHS en indiquant dans les comptes-rendus ce à quoi se rapportent les articles modifiés.

## **6. Réglementation championnat Master**

La réglementation Masters est absente de la version des règles en ligne sur le site de la CNHS. Aujourd'hui, aucune règle n'est donc applicable. Il est donc demandé la mise en ligne de la dernière version des règles en vigueur avant le démarrage de la saison 2017/2018.

## **7. Organisation des championnats juniors et jeunes, problèmes d'inscriptions et documents à fournir, nombre d'équipes engagées, autorisation parentale**

Le CNC propose à la CNHS le maintien de l'organisation actuelle des championnats jeunes: benjamins/cadets et minimes/juniors.

Un bilan sera fait en fin de saison 2017/2018 sur le nombre de surclassés dans les championnats jeunes et juniors sur les 3 dernières saisons.

Il est rappelé que même en présence d'un représentant légal, l'autorisation parentale doit être rédigée et signée par écrit sur un format papier.

**Il est rappelé que les chèques d'inscription doivent parvenir au commissaire de compétition 3 semaines avant la date du championnat. En cas de retard, le doublement des frais d'inscription sera appliqué (Fr1.6.2.1)**

## **8. Avis du CNC sur les réglementations régionales en cours**

Il est rappelé que la réglementation nationale prime sur les différentes réglementations régionales. Si nécessaire, le CNC se propose d'apporter son soutien aux régions pour une meilleure cohérence.

## **9. Demande du CNI : encadrement des équipes régionales**

Il est demandé au CNI de faire une proposition sur l'encadrement nécessaire en Coupe des Régions

## **10. Point sur les groupes de travail des grilles de matchs**

Il faut vérifier l'ensemble des modèles de grilles utilisées et notamment les formules Excel. L'ensemble des grilles seront alors déposées sur la Dropbox commissaire (dossier modèle de grilles) pour archivage.

Grilles à revoir : grille 42 (Pascal et Julie), Grille à 13 (Hervé et Pascal), grille 56 (Jean et Olivier), grille à 8 M1 (Jean et Olivier), grille à 8 M3 (Jean et Olivier), grille à 10 (Julien CHAPEYROUT, Stéphane et Thierry)

Objectif : 15 octobre 2017

Afin de trouver un équilibre sur l'arbitrage, le CNC regardera la faisabilité et l'opportunité de redispacher les matchs filles/garçons sur les 2 terrains pour la manche 3 et la D2F/manche 2

Le CNC demande que soit achetée la dernière version du pack Office (2 licences) afin d'uniformiser le travail de mises à jour des grilles et de la base Access.

## **11. Bilan des compétitions saison 2017**

La question est posée de la participation des équipes de France dans la coupe des Régions.  
Le CNC interpelle la CNHS sur l'opportunité de conserver la Coupe des Régions

Concernant les problèmes d'effectifs en mort subite, le CNC demande au CNA d'étudier la faisabilité d'un geste spécifique à la mort subite

Il est demandé aux équipes organisatrices de veiller à la position des lignes d'eau en surface par rapport aux lignes de touche avec un écart de 1.00 mètre

Ne plus positionner un championnat jeunes sur un week-end de changement d'heure.

Afin d'identifier plus facilement l'inscription de plusieurs clubs, Il est proposé de faire figurer sur la feuille d'engagement des équipes le numéro d'affiliation du club de chaque joueur.

Les clubs peuvent désormais payer leur inscription par virement auprès de la fédération.

Il est demandé la diffusion du RIB à l'ensemble des équipes.

Il convient de demander à Hélène FAUQUEUX son accord pour généraliser le virement.

Il conviendra d'homogénéiser l'intitulé des virements, de rappeler la nécessité d'un virement par équipe et par championnat et l'obligation de transmettre au commissaire le relevé du virement au moment de l'inscription.

Il est rappelé aux commissaires de compétition la nécessité de remettre les attestations de paiement à l'ensemble des équipes.

## **12. Championnats régionaux, qualification et accès aux championnats régionaux**

Il est demandé aux présidents de région de transmettre le classement du championnat régional dès la fin de celui-ci et ce dans les délais prévus par la réglementation.

Il est rappelé que la validation de la qualification des équipes en championnat de France est effectuée par le commissaire national des compétitions.

## **13. Compte rendu des compétitions, cahier des commissaires**

Manche 1 : (Cécile)

L'accueil des compétiteurs s'est fait à 8h.

L'équipe de Sedan a remis ses licences en retard (8h40) et a donc été déclarée forfait pour son premier match. Il y avait encore des difficultés de documents non réglementaires (certificats par remplaçant non médecin du sport...)

### **Organisation :**

Les 2 terrains ont été montés par les arbitres. Bonne aide du personnel technique de la piscine.

Repas des arbitres livrés à 10h30 et réceptionnés par le chef de bassin

Basculement de 2 matchs garçons sur le terrain filles pour terminer la première journée plus tôt

### **Réunion des capitaines :**

Réunion des capitaines faite à 9h10 Information quand à l'expérimentation de la remise du palet à 3 m du bord au lieu de 2

Masters/Coupe des Régions : (Eric et Thierry)

### **Accueil des compétiteurs :**

Respect des horaires par l'ensemble des officiels et des équipes pour l'ensemble des deux championnats. Par contre inadmissible pour le club de PESSAC dans la catégorie Master qui n'ont pas daigné me prévenir qu'ils ne participaient plus à ce championnat. Suite à plusieurs rappels pour déposer les licences, c'est un autre club qui me donne l'information, alors



que la Présidente du club de PESSAC est présente dans l'équipe régionale féminine de son comité. Heureusement cette information de dernière minute ne modifie en rien la répartition dans les poules et les grilles de matchs.

#### **Pendant la compétition :**

De nombreux retards sur le terrain de la coupe des régions, à contrario respects des horaires sur le terrain Master du fait du désistement de PESSAC. Un signal sonore n'a pas tenu toute la journée du samedi, problème surement du au dysfonctionnement des chargeurs. Un joueur Master de Sedan s'est fait voler dans les vestiaires ses papiers le samedi, pour les récupérer le lendemain aux alentours de la piscine mais sans l'argent liquide. Pas de problème majeur durant l'ensemble de la compétition. Présence de Bob SEVERIN le samedi matin qui nous transmet les médailles pour nos championnats et de Michel BUE pendant les 2 jours. Le dimanche après-midi présence de Jean CAILLOT accompagné des représentants de la communauté d'agglomération et du chargé des sports, très bons échanges et présence d'un photographe.

#### **Observations générales :**

Très bonne ambiance générale. Pas de repas prévus pour les arbitres, toujours du fait de l'absence d'un club résident et de la fermeture de la brasserie de la piscine (prévoir un traiteur pour les repas du midi).

Il faut impérativement créer une base des grilles corrigées avec les bonnes formules de calcul.

A noter un désistement important d'équipes Master de la région Ile de France du fait des vacances scolaires, ce qui est regrettable. Essayer de choisir un week-end hors période vacances scolaires. Point très positif concernant le complexe qui convient parfaitement pour ces deux championnats. Configuration idéale et ville centralisée pour l'ensemble des régions, avec de nombreux hébergements et lieux de restauration à proximité.

**Nota :** La réglementation Masters a purement et simplement disparue.

#### **Manche 2 + D2F :** (Laurent et Stéphane)

#### **Accueil des compétiteurs :**

Le commissaire récupère les licences des clubs, authentifie l'heure de dépôt et délègue aux 2 responsables d'arbitrage la mise en place du contrôle. Le responsable d'arbitrage lui remonte les éventuels problèmes des équipes contrôlées. Cette année, les habituelles erreurs à corriger : certificats médicaux ayant oubliés la mention en compétition, HSA à traduire en hockey Sub Aquatique, 2 certificats en espagnol, une attestation d'assurance n'employant pas la bonne terminologie ( en compétition).....1 autorisation parentale ne faisant référence qu'à la date de compétition et non au lieu.....Grace au Smartphone et internet, ces problèmes ont pu être résolu.

#### **Organisation :**

L'équipe des bénévoles du Puy en Velay était très réduite et difficilement disponible pendant la compétition pour résoudre les petits problèmes. La salle réservée aux Commissaires était de petite taille et a été réquisitionnée pour un anniversaire, le samedi après midi ! Ce qui n'a pas facilité le travail et la quiétude des arbitres.

Restauration des arbitres : très bien, attention 24 repas nécessaires (14 AN2 + 2 AN2 en réactivation, 6 candidats en stage AN2et 2 Commissaires)

#### **Réunion des arbitres :**

Rappel des évolutions récentes, remise en jeu à 3 mètres, règles de coin, positionnement des entraîneurs dans l'eau (compte tenu de la configuration du bassin), entrée dans l'eau des remplaçants et sécurité

Une mise à jour des règles de jeux serait la bienvenue : dernière version de janvier 2015 !

#### **Pendant la compétition :**

Questions sur la forme du Play Off, compte tenu de la NON MISE à JOUR de la réglementation suite aux décisions de la CNHS : 2 tableaux de play off différents page 34 et 33 dont 1 appelé Manche 2 de D1 qui en fait n'est pas appliqué !!!!! Mettre à jour la réglementation impérativement pour la saison prochaine.

1 blessé, Clamart : Laurent Cophein, évacué par un bénévoles du Puy sur l'hôpital pour une radio. Déclaration AXA à prévoir 1 réclamation sur le terrain féminin, suite à une baisse d'effectif mal géré en mort subite. La question se pose, eu égard, à la tension, au bruit des supporters,... DE VOIR COMMENT MIEUX gérer la réduction du nombre de joueurs (temps mort arbitre, signe particulier des arbitres,..... Le texte de la réclamation et le PV de la commission d'arbitrage ont été joint aux feuilles de match.

#### **Observations générales :**

- Cérémonie débutée à 17h42, ceci a été constaté par l'ensemble des participants
- trophées féminin sympathique et originaux
- le maire du Puy était présent (ce n'était pas L Vauquiez)
- photos podium réalisés par Damien Arnaud ( il doit les transmettre à Dounia)
- pas de tee-shirt, ni aucun lot pour les arbitres (tout se perd!)

- Sentiment d'un manque d'expérience et d'une équipe bénévole trop réduite (trop de choses ont reposé sur les épaules du Pdt du Club Didier Régald) et comme il était aussi joueur, nous n'avions pas vraiment d'interlocuteur pour régler les petits problèmes en temps réel tout au long de la compétition
- les buts sur le terrain féminin étaient instables (en stratifiés, ils sont trop légers)

Minimes / Juniors : (Pascal et Stéphane)

**Accueil des compétiteurs :**

Accueil des équipes bien organisé. Contrôle licences dans les temps grâce à une grosse implication des arbitres.

**Organisation :**

Très belle organisation du Club de Mulhouse.

**Réunion des arbitres :**

Manque d'arbitres et pas seulement dû au 3<sup>ème</sup> terrain.

**Réunion des capitaines : RAS**

**Observations générales :**

*Très belle piscine pour une compétition jeunes. Les 3 terrains sont tout à fait possible sous condition d'avoir le nombre d'arbitres adéquates. Soucis sur la différenciation des sirènes.*

*Comme chaque année sur ce championnat, il n'est raisonnable de n'avoir qu'un commissaire. Sans la présence de Stéphane BARDET, il y aurait forcément eu du retard et un manque d'affichage.*

*A noter la présence d'un photographe missionné par la FFESSM sur demande du DTN pour faire des photos. Leur retour est plus que positif. Ils ont salué la très bonne ambiance, la qualité de l'accueil des équipes lors des prises de photos. Le photographe a apprécié l'étendue des possibilités qu'offre notre sport.*

*Ils m'ont dit qu'ils feront un retour très positif à Marseille.*

Nota Thierry TIRARD : Par contre ne plus positionner une compétition jeunes lors d'un changement d'horaire (été) incidence sur les horaires des grilles et les chauffeurs de car.

Benjamins/cadets : (Thierry)

RAS Organisation d'une grande qualité, excellent retour de l'ensemble des participants

Quelques blessures essentiellement dû au fait que les jeunes ne sont pas constamment sous surveillance. Rappeler le rôle des encadrant en début de compétition.

Un trophée et des lots ont pu être distribués à l'ensemble des équipes grâce au soutien de la ville de Lagny.

Distribution de tee-shirt aux officiels très apprécié et une grande disponibilité des bénévoles.

Manche 3 : (Dominique)

RAS bonne ambiance, présence d'une école d'ostéopathe très apprécié par les compétiteurs.

Présence de Jean-Louis Blanchard le 1<sup>er</sup> jour et de Michel Bué durant les 3 jours.

Remerciement au personnel de la piscine toujours très disponible pour la mise en place des terrains et l'entretien du bassin durant la compétition.

Par contre gros soucis sur les signaux sonores qui ne tiennent plus la charge ou dysfonctionnent

.

D2M et D3F (Julie- Pascal et Thierry)

**Accueil des compétiteurs :**

Bonne organisation pour l'accueil des équipes et officiels.

Le contrôle des licences c'est effectué dans les temps grâce à l'implication de l'ensemble des arbitres.

**Organisation :**

Une très belle organisation du Club de Clermont. Des repas pour les arbitres chaud et très bon, ce qui mérite d'être souligné.

**Réunion des arbitres :**

Manque de deux arbitres, championnat intense.

### **Réunion des capitaines :**

La réunion des capitaines s'est bien déroulée, elle a précédé la minute de silence observée en mémoire de Marc Chaignet.

### **Pendant la compétition :**

La réactivation de l'AN2 d'Olivier Devouge (Paris 5) c'est bien déroulé même si initialement elle n'était pas annoncée aux deux RA.

Il y a eu une demi-heure de retard sur le terrain masculin le dimanche matin (dès les 5 premiers matchs donc hors les matchs pouvant nécessiter une mort subite), ce retard est uniquement dû aux arbitres !!!

Ce n'est pas normal que les équipes soient prêtes et non les arbitres ou que le temps pris pour trancher sur une décision excède les cinq minutes...

Cependant grâce au club de Clermont, ce retard n'a pas engendré de problème particulier, location de piscine jusqu'à 19h30 et aucune absence de club à la remise des récompenses n'est à signaler.

### **Sur le terrain féminin :**

1 blessée, Rennes : Anne-Sophie Guillory, évacuée par les pompiers sur l'hôpital pour une radio, suite à un coup au niveau de l'œil lors d'un match. Déclaration AXA à prévoir.

Déclassement du bi-club Neuilly-Chelles à la fin de la compétition.

Suite à une longue discussion entre les différents commissaires-joueur/coach, présents sur la compétition (Thierry, Pascal, Éric et Philippe) nous avons estimé que les deux joueuses de cette équipe qui avaient participé au championnat régional d'île de France (en division 2, DBM), se trouvaient dans la situation où elles avaient prétendu à deux Championnats distincts dans une même catégorie d'âge (senior) soit la D4M et D3F, ce qui est interdit dans la réglementation (Volume 1, Fr 3.1).

Je regrette la décision tardive, juste avant leur petite finale, l'annonce a été faite aux coachs (dont l'attitude a été extrêmement correcte et appréciable). Ils nous ont demandé de pouvoir gérer cela en interne ce qui a été accepté bien évidemment.

### **Sur le terrain masculin :**

Suspension d'un match pour un joueur de Fontenay Trésigny, Cyprien Venturini, qui a tenu à plusieurs reprises des propos inappropriés envers le corps arbitral.

A noté que cette décision (propos remontés par les arbitres du terrain masculin) a eu comme conséquence d'adoucir et calmer certains comportements de jeunes joueurs....

### **A la fin de la compétition :**

Bonne participation des finalistes et des bénévoles de Clermont pour démonter et charger l'ensemble du matériel.

Remise des récompenses effectuée au bord du bassin suivi d'un pot établis dans l'entrée de la piscine, présence de certains officiels.

### **Observations générales :**

A titre personnel je remercie Thierry, Éric, Philippe et Pascal qui ont toujours su se rendre disponible et présent pour mes questions malgré leur fonction de joueurs et coach.

A titre d'observation, ne pourrait-on pas rajouter sur les feuilles d'engagement des équipes, le numéro d'affiliation du club de chaque licencié.

Cela permettrait d'identifier les bi-clubs et tri-clubs par forcément annoncés ou annoncés mais perdu en cours de route... Ce fût le cas en D3F avec le club de Brest qui était en réalité un bi-club Brest-Quimper.

D3M : (Philippe)

### **Accueil des compétiteurs :**

Toutes les équipes ont posé leurs licences dans les délais.

Hugo Mascret, joueur de Lille né le 07/12/2000, est cadet et ne peut participer à cette compétition.

### **Réunion des arbitres :**

Explication de la règle de coin avec relais interdit sauf pour sortir de la zone, et application du coup franc à 3m du mur de touche.

**Réunion des capitaines :** présentation du terrain, explication de la règle de coin et du coup franc à 3m du mur de touche.

### **Pendant la compétition :**

Deux blessés légers sans hospitalisation : saignement de nez à Lagny et plaie légère sous l'œil à Corbie.

Deux blessés avec hospitalisation : Cyril Antonelli (Lagny A03054421) plaie à l'arcade nécessitant suture. Matthieu Bloch (Grenoble A15712582) luxation d'un orteil hors match.

Contrôle d'identité des joueurs de plusieurs équipes : aucun problème détecté.

**A la fin de la compétition :**

Non présence de joueurs de deux équipes lors de la remise des trophées, afin de prendre un avion dans les délais: Moana Cagnes est rétrogradé de deux places en application de l'article 3.7 Hyères2 a demandé un mois avant à ne pas être déclassé et bénéficie donc d'une dérogation.

*Nota. Suite à réception d'un email envoyé par Philippe après la compétition, Cagnes n'est finalement pas rétrogradée puisqu'elle a participé à la remise des trophées.*

*Olivier. Martinez*

**Observations générales :**

Très belle structure avec un bassin profond mais apprécié par les joueurs.

Les clubs du Sud demandent à jouer la D3N plus proche de chez eux l'année prochaine (alternance après trois saisons sur St Briec)

D4M : (Olivier et Sabrina)

**Accueil des compétiteurs :**

L'accueil des compétiteurs a été fait dans les temps, toutes les équipes ont remis leurs licences avant 8h30. Quelques problèmes de certificats, d'assurances, d'autorisations parentales ou de cartes d'identités ont été remontés aux équipes mais toutes ont apporté les justificatifs nécessaires pour pouvoir jouer à temps.

**Organisation :**

Le club de Compiègne (dont l'équipe jouait également) a parfaitement organisé ce championnat. La piscine est idéale pour recevoir un championnat (autant sur les espaces intérieurs qu'extérieurs). Les repas du midi et du soir (le samedi) ont été très bien gérés.

Le championnat a été filmé et retransmis en direct sur le bassin et sur internet. Un journaliste est venu également interviewés des joueurs & des officiels.

**Réunion des arbitres :**

Sur ce championnat, 5 stagiaires AN2 ont passé leur examen pratique & théorique et 1 a passé la théorie uniquement.

Il a été précisé à l'ensemble des arbitres de bien positionner le palet à 3m du mur lors des coups-francs.

**Réunion des capitaines :**

La réunion des capitaines a eu lieu à l'heure, à 9h. La règle du coin a été rappelée. Pour cette manche le palet est également positionné à 3m du mur pour favoriser un jeu aéré.

Il a été précisé aux joueurs que des stagiaires AN2 étaient présents.

**Pendant la compétition :**

- Le joueur de Sedan, Philippe Etchegoinber (numéro 11) est sorti sur blessure lors du match n°15 contre Lyon. Il a reçu un palet sur le front, victime d'une plaie importante. Il a été pris en charge rapidement par l'encadrement de la compétition (arbitres, commissaire & bénévoles). Il a du aller aux urgences. Une déclaration Laffont va être faite par le joueur. Il a rejoué le dimanche, avec un pansement.
- Lors du match Sedan-Mulhouse n°19 a eu quelques frictions et des actes de mauvais comportements (attaques verbales envers les joueurs de Sedan) coté Mulhouse. Ces derniers sont finalement venus s'excuser auprès des officiels (arbitres du match, commissaire & commissaire adjoint) et des joueurs de Sedan.
- En petite finale, un joueur de Sedan 2 a reçu un coup de palme qui lui a ouvert légèrement la paupière.

**Observations générales :**

**Logistique** : il n'y a plus de cartouches d'encre dans le sac à PC. Il faudra bien penser à recharger pour la saison prochaine. Ainsi qu'une petite recharge de feuilles blanches. A noter des dysfonctionnements sur la grille (macros Excel).

Les équipes n'ont pas eu leurs reçus avant le championnat et toutes les FI n'étaient pas dans le dossier et donc impossible de remettre en main propre les reçus. Il manque les FI de Compiègne, Pessac, Le Chesnay 2 & Saint-Briec.

Nous avons fini avec environ 30 minutes de retard, lié aux nombreuses morts subites réalisés (4).

Le cahier des commissaires n'a pas été intégralement rempli cette saison.

Thierry en réponse au manque soit de documents, soit de matériel bureautique, rappel qu'il y a eu 3 championnats qui se sont enchaînés ne laissant pas de répit pour tout organiser au mieux. Toujours cette difficulté d'obtenir les bassins et de répartir les championnats sur au moins 3 mois.

#### **14. Candidature nouveau commissaire et poste commissaire national**

Jérôme Perrier (Le Chesnay) propose sa candidature. Le CNC donne un avis favorable. Il sera testé sur le championnat minimes/ juniors (tuteur : Pascal Blanc)

Gérald LEVEQUE accepte de prendre le poste de secrétaire aux compétitions, lui transmettre la nouvelle fiche actualisée.

Thierry rappelle qu'il fait l'intérim encore une année, mais ne poursuivra pas la saison prochaine.

Eric se propose pour gérer la vérification des fiches d'encadrement en début de saison.

Un test de répartition des tâches sera effectué cette saison entre Cécile et Eric pour les benjamins/cadets et entre Stéphane et Thierry pour la D3M. Thierry reste le contact principal pour la réception des documents.

Un bilan sera fait lors du prochain CNC

#### **15. Questions diverses :**

- A-t-on confirmation que la fédération a validé la durée de 3 ans pour la validité du certificat médical ainsi que l'absence d'obligation de visite chez un médecin du sport ?  
Les certificats de 2016 sont ils ainsi valables jusque 2019 ?  
Cette disposition intègre t'elle l'autorisation de sur classement ?  
Il faudra alors veiller à vérifier la présence du certificat médical de moins de 3 ans et du formulaire CERFA annuel.  
Laurent se charge de faire valider ces points.
- Avant tout début de compétition, il est rappelé aux commissaires de veiller à informer les arbitres et autres officiels de la localisation des différents organes de sécurité.
- La vigilance des commissaires est appelée sur les dates de validité des assurances complémentaires, notamment pour les assurances hors fédérale.
- Toujours personne pour gérer le matériel national

A 18h00, l'ordre du jour est épuisé.

La réunion est levée.

Merci à Jean GATIGNOL pour la mise à disposition de ses locaux et l'organisation.

<p><u>Prochain CNC</u> : 23 ou 30 juin 2018 Les membres du CNC sont priés de communiquer rapidement leur disponibilité sur ces deux dates</p>
---

